



LEADER est calculé à partir des aides publiques nationales obtenues pour votre projet.



LEADER peut cofinancer

- ♦ des études et des diagnostics
- ♦ de l'animation
- ♦ de la formation
- ♦ des équipements
- ♦ des investissements matériels s'inscrivant dans une démarche respectueuse de l'environnement



Vous avez un projet

LEADER

peut vous aider

CONTACT

Patricia NOAL
Chargée de mission LEADER

Pays d'Alençon
Centre Administratif
Rue de la Mairie
61 170 Le Mêle-sur-Sarthe

Tél. 02 33 81 20 55
Fax. 02 33 81 20 58
patricia.noal@paysdalencon.fr
www.paysdalencon.fr

L'innovation dans les services à la population



Le Programme LEADER

peut vous aider !

Vous êtes :

- Une association
- Une commune
- Un groupement de communes
- Une entreprise
- Un agriculteur
- Un établissement public

Votre projet :

- a un intérêt collectif ou un caractère partenarial
- ne doit pas être commencé au moment du dépôt du dossier de subvention. Aucun acte juridique signé (devis / bon de commande) avant réception du courrier de dépôt de dossier.
- répond à un des quatre objectifs :



• doit être situé sur le Pays d'Alençon



- ▶ 122 communes
- ▶ 90 000 habitants
- ▶ 10 groupements de communes

*Communes éligibles sous conditions

- ➔ Stimuler la recherche et l'innovation dans les services (information, formation, expérimentation)
- ➔ Favoriser l'émergence d'acteurs dans le champ des services (maintien et création de micro entreprises, diversification de l'activité agricole vers des activités de services)
- ➔ Créer une nouvelle offre de services (services collectifs, services à la personne)
- ➔ Garantir à tous un accès aux services par une nouvelle mobilité (innovantes et alternatives)